



LA PROTECTION SOCIALE : KESAKO ?

La protection sociale est un enjeu social majeur, la Cfdt en a fait l'un de ses principaux chevaux de bataille, que ce soit pour la retraite ou la santé. La généralisation du droit à une mutuelle pour tous les salariés a été une avancée sociale majeure de ces dernières années, portée par notre organisation syndicale.

Mais que regroupe le terme protection sociale ?

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges de famille). La protection sociale a donc à la fois des objectifs matériels (permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, ou âgés, ou chargés de famille nombreuses, par exemple) et des objectifs sociaux (réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenus leur permettant d'être intégrés dans la société).

Elle est assurée par des institutions : la Sécurité sociale (protection contre la maladie, la vieillesse, etc.), mais pas seulement. L'État, dont le budget assure certaines dépenses (bourses scolaires, indemnisation des chômeurs en fin de droits...), et les collectivités territoriales (les communes peuvent prendre en charge certaines dépenses des retraités ayant peu de ressources, comme les dépenses de transport, par exemple).

La plupart des dépenses de protection sociale sont financées par les prélèvements obligatoires. Les impôts permettent de payer celles inscrites aux budgets de l'État ou des collectivités territoriales. Les cotisa-

tions sociales patronales et salariales permettent de financer les dépenses de la Sécurité sociale.

Quels sont les risques couverts par la protection sociale ?

Les principaux risques couverts par la protection sociale sont les suivants :

- ▶ La santé, qui comprend la maladie, l'invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- ▶ La famille, qui intègre les prestations familiales (allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), les indemnités journalières et prestations liées à la maternité ;
- ▶ La vieillesse et la survie, qui incluent principalement les pensions et les pensions de réversion ;
- ▶ Le logement, qui comprend essentiellement les allocations de logement ;
- ▶ L'emploi, qui comprend divers dispositifs liés à l'insertion et à la réinsertion professionnelle ainsi que l'indemnisation du chômage ;
- ▶ La pauvreté et l'exclusion sociale, qui regroupent des prestations diverses en faveur des personnes démunies.

En France, on distingue trois régimes principaux de protection sociale :

- ▶ Le régime général, avec essentiellement la Sécurité sociale ;
- ▶ Le régime agricole, avec essentiellement la Mutualité sociale agricole ;
- ▶ Le régime social des indépendants.

La complémentaire santé permet de couvrir le reste à charge des salariés après le remboursement effectué par les différents régimes. Sa généralisation était une nécessité.

L'emploi relève de l'Unedic. La plupart des institutions de protection sociale sont des organismes à but non lucratif qui assurent une mission de service public sous le contrôle étroit de l'État, qui assure une fonction de tutelle. Elles s'inscrivent dans un système de solidarité et, de ce fait, sont exclues du champ de la libre concurrence.



La protection sociale demain ?

La généralisation de la complémentaire santé a été un chantier social d'envergure, qui a rencontré des oppositions idéologiques, mais le progrès majeur au 1^{er} janvier 2016 a été de couvrir au moins à minima tous les salariés et de favoriser l'accès aux soins pour tous. Mais ce n'est qu'un début, l'amélioration de ces régimes reste un combat syndical à mener.

Demain, les autres principaux objectifs de notre organisation syndicale seront de maintenir nos droits sociaux en matière de protection sociale, qui sont attaqués par les voix conservatrices et extrêmes, et d'aller de l'avant en revendiquant la généralisation de la prévoyance lourde.

La protection sociale sera donc un des sujets sociaux et sociétaux majeurs qui sera débattu lors de la prochaine présidentielle. La Cfdt fera entendre sa voix pour faire avancer les idées progressistes dans ce domaine.